

COMPTE RENDU SOMMAIRE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 JUIN 2022

(Convocation du 17 juin 2022)

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 23 juin 2022 à 18 heures 00, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Siège administratif de Centre Morbihan Communauté - Zone de Kerjean - 56500 LOCMINE, en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président.

Conseillers en exercice : 12	Présents : 10	Votants : 10
-------------------------------------	----------------------	---------------------

PRESENTS : Benoît ROLLAND, Stéphane HAMON, Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD, Chantal BIHOËS, Pierre GUEGAN, Jeanne LE NÉDIC, Gérard LE ROY, Pascal ROSELIER, Jean-Luc GRANDIN, Guénaël ROBIN.

ABSENTS EXCUSÉS : Grégoire SUPER, Pierre BOUEDO

Secrétaire de séance : M. Stéphane HAMON

Le quorum étant atteint, le Bureau communautaire peut valablement délibérer.

Délibération n°2022-DB-014 - Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

DECIDE, à l'unanimité

- *DE NE PAS PROCEDER au scrutin secret,*
- *DE DESIGNER, M. Stéphane HAMON, secrétaire de séance.*

Délibération n°2022-DB-015 - Approbation du procès-verbal de la séance du 28 avril 2022

Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

DECIDE, à l'unanimité

- *D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 28 avril 2022, joint en annexe de la présente décision.*

Délibération n°2022-DB-016 - Entretien des multi-accueils : décision d'attribution du marché

Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

DÉCIDE, à l'unanimité

- *DE VALIDER l'analyse des offres effectuée par le service Enfance,*
- *D'ATTRIBUER le marché relatif au nettoyage des multi accueils à compter du 25 juillet 2022, à l'entreprise Sipropre de Pontivy, présentant l'offre économiquement la plus avantageuse s'élevant à 49 014,99€ HT sur la base du détail quantitatif estimatif représentant une exécution du marché annuelle, avec un montant maximum de 71 000€ annuel*
- *DE SIGNER l'acte d'engagement, toutes les pièces du marché avec le titulaire, ainsi que les documents générés par l'exécution du marché et les avenants,*
- *D'AUTORISER M. le Président et le Vice-Président en charge de l'Enfance, à signer tout document se rapportant au dossier.*

Délibération n°2022-DB-017 - Analyses financières et fiscales : Lancement et attribution du marché

Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

DÉCIDE, à l'unanimité

- *DE LANCER un marché en procédure adaptée ouverte pour une mission de conseil et d'assistance pour l'étude de la matière fiscale, de son évolution et de veille juridique pour les finances locales, sous la forme d'un marché ordinaire tel que présenté ci-dessus,*

- DE RETENIR les critères de sélection suivants :
 - 40% prix
 - 60% valeur technique
- DE NÉGOCIER éventuellement avec les trois premiers candidats ayant une offre recevable en application des critères de jugement,
- DE SIGNER l'acte d'engagement, toutes les pièces du marché avec le titulaire, ainsi que les documents générés par l'exécution et les avenants relatifs à ce marché,
- D'AUTORISER M. le Président et le Vice-Président en charge de l'Administration Générale à signer tout document se rapportant au dossier.

Délibération n°2022-DB-018 - Réaménagement et extension des services techniques communautaires à Moréac - Lancement et attribution du marché de maîtrise d'oeuvre
Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

DÉCIDE, à l'unanimité :

- DE LANCER un marché en procédure adaptée avec audition éventuelle et sans remise de prestation pour une prestation de maîtrise d'œuvre sur le réaménagement et l'extension des services techniques communautaires et du Chantier Nature et Patrimoine à Moréac pour un montant de travaux estimé à 1 910 000 € HT en maîtrise d'œuvre externe,
- DE VALIDER les critères de jugement des offres suivants :
 - ✓ Valeur technique : 60%
 - ✓ Prix : 40%
- DE NÉGOCIER éventuellement avec les cinq premiers candidats ayant une offre recevable en application des critères de jugement,
- DE SIGNER l'acte d'engagement, toutes les pièces du marché avec le titulaire, ainsi que les documents générés par l'exécution et les avenants relatifs à ce marché,
- D'AUTORISER M. le Président, et le Vice-Président en charge des Travaux, à signer tout document se rapportant au marché.

Délibération n°2022-DB-019 - Acquisition de véhicules de services 2022 - Lancement et attribution du marché de fourniture
Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

- Forme du marché : Procédure adaptée de fourniture
- Montant estimé : 146 500 € HT
- Nombre de lots : 6 lots
- Durée du marché : 1 an

LOT	SERVICE	VEHICULE	MONTANT € HT	MONTANT € TTC	GNV	DIESEL
Lot N°1	SERVICE EV	Fourgon benne 3,5 T	35 000,00	42 000,00		X
Lot N°2	SERVICE EV	Fourgon benne 3,5 T	35 000,00	42 000,00		X
Lot N°3	SERVICE BAT	Fourgon benne 3,5 T	35 000,00	42 000,00		X
Lot N°4	RPE (Relais Petite Enfance)	Camionnette	16 500,00	19 800,00	X	
Lot N° 5	SERVICES DECHETS	Véhicule Léger 5 places	12 500,00	15 000,00	X	
Lot N° 6	SERVICE AMENAGEMENT	Véhicule Léger 5 places	12 500,00	15 000,00	X	

DÉCIDE, à l'unanimité :

- DE LANCER un marché de fourniture en procédure adaptée comprenant 6 lots pour l'achat de véhicules utilitaires et de véhicules de services d'occasion, tels que présentés ci-dessus,

- *DE RETENIR les critères de sélection suivants :*
 - ✓ *le prix de la prestation, comptant pour 70 %,*
 - ✓ *la valeur technique de l'offre, comptant pour 20 %.*
 - ✓ *la garantie proposée par le candidat, comptant pour 10 %*
- *DE NÉGOCIER éventuellement avec les trois premiers candidats de chacun des lots ayant une offre recevable en application des critères de jugement,*
- *D'ATTRIBUER le marché et DE SIGNER l'acte d'engagement, toutes les pièces du marché avec le titulaire, les avenants sans incidence financière et ceux ayant une incidence financière inférieure à 5% par lot, ainsi que tous les documents générés par l'exécution de ce marché,*
- *D'AUTORISER M. le Président, et le Vice-Président en charge des Services Techniques, à signer tout document se rapportant au dossier.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Affiché sous 8 jours et conformément aux dispositions des articles L 5211-1 et L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales
au siège de Centre Morbihan Communauté **le 27 juin 2022.**

Le Secrétaire de séance

Stéphane HAMON

Le Président,

Benoît ROLLAND

